

Liste de vérification des éléments clés dans les mesures législatives, de normes et de documents de surveillance en matière d'enrichissement

Source: Marks KJ, Luthringer CL, Ruth LJ, et al. Review of grain fortification legislation, standards, and monitoring documents. Glob Health Sci Pract. 2018;6(2).
<http://www.ghspjournal.org/content/6/2/354>

Faites l'évaluation de votre documentation nationale d'enrichissement et notez dans la colonne de droite s'ils contiennent les éléments clés. Si ces éléments sont faibles ou manquants, voir ci-après un [échantillon](#) du type de langage à utiliser.

Général	Oui ou non
1. Indique que les mesures législatives sont applicables à au moins un aliment-vecteur propre à la consommation humaine (types/qualité à être enrichis)	
2. Indique l'objectif de santé public; but et la portée des mesures législatives	
3. Fait référence aux dernières mesures scientifiques disponibles ou aux normes et recommandations internationales largement acceptées, en particulier pour les éléments qui ne sont pas couverts dans la documentation du pays	
4. Offre des définitions qui incluent les termes applicables à l'enrichissement (par ex., les aliments enrichis, prémélangé, fortifiant, aliment-vecteur)	
5. Offre des abrogations (s'il y a au moins un document antérieur au sujet de l'enrichissement)	
6. Offre une date de mise en vigueur ou donne un délai pour le moment où le programme d'enrichissement commencera (i.e., à partir de 6 mois de la date de signature)	
Micronutriments/prémélangé	Oui ou non
7. Indique les micronutriments requis	
8. Indique les fortifiants (composés chimiques) qui seront utilisés (incluant les fortifiants qui sont admissibles à titre d'options)	
9. Indique les niveaux de fortifiants	
10. Indique s'il est nécessaire d'envisager la biodisponibilité/l'activité biologique des fortifiants	
11. Indique s'il est nécessaire d'envisager la stabilité des micronutriments	

Les coûts	Oui ou non
12. Indique que les coûts de l'enrichissement sont règlementés par le truchement de mécanismes de partage des coûts (entre le gouvernement, l'industries et les consommateurs) ou par des mesures fiscales (pour le support à l'industrie)	
13. Indique s'il est nécessaire d'envisager la responsabilité fiscale (du gouvernement) en matière de surveillance et d'application de l'enrichissement (barème des frais, budget)	
Étiquetage	Oui ou non
14. Inclut un avis/étiquette/logo de quelque sorte pour indiquer que le produit est enrichi	
15. Offre des lignes directrices sur les allégations de santé que comporte ce produit (spécifique aux micronutriments ajoutés par le truchement de l'enrichissement)	
Surveillance interne (faite par l'industrie)	Oui ou non
16. Indique les exigences de l'échantillonnage qui fait partie de la surveillance interne (par ex., la description du nombre d'échantillons, le nombre, la fréquence, individuel vs. composite, à quelle étape du processus les échantillons sont prélevés et le pourcentage requis à titre de note de passage)	
17. Indique que l'industrie doit suivre une assurance de la qualité/contrôle de la qualité en ce qui a trait à l'enrichissement	
18. Indique la faisabilité de l'utilisation de tests qualitatifs (par ex., tests ponctuels, iChecks) afin de déterminer la présence ou l'absence de vitamines ou de minéraux	
Surveillance externe (faite par le gouvernement)	Oui ou non
19. Indique l'exigence de la surveillance externe sur le site de production pour s'assurer de la conformité avec les normes et la réglementation	
20. Décrit les protocoles et les mécanismes en matière de surveillance réglementaire	
21. S'il y a deux ou plusieurs organismes gouvernementaux qui prennent part à la surveillance externe, clarification des rôles et des responsabilités des différents organismes gouvernementaux en matière de surveillance externe	
22. Permet une surveillance soutenue de l'identification et la résolution des problèmes sur une base ponctuelle; précise un calendrier pour la mise en œuvre d'inspections (par ex., tous les 6 mois, augmentant à une fois tous les 2 mois si une déficience est identifiée)	
23. Indique l'exigence de l'échantillonnage en ce qui a trait à la surveillance externe (par ex., la description du nombre d'échantillons, le nombre, la fréquence, individuel vs. composite, à quelle étape du processus les échantillons sont prélevés et le pourcentage requis à titre de note de passage)	
24. Indique la faisabilité de l'utilisation de tests qualitatifs (par ex., tests ponctuels, iChecks) afin de déterminer la présence ou l'absence de vitamines ou de minéraux	
25. Indique les exigences d'enregistrement afin de pouvoir utiliser un logo/obtenir une licence pour produire des aliments enrichis	

Surveillance commerciale (faite par le gouvernement)	Oui ou non
26. Offre un justificatif en matière de surveillance commerciale dans les commerces de détail	
27. Décrit les protocoles et les mécanismes en matière de surveillance commerciale	
28. S'il y a deux ou plusieurs organismes gouvernementaux qui prennent part à la surveillance commerciale, clarification des rôles et des responsabilités des différents organismes gouvernementaux en matière de surveillance commerciale	
29. Permet une surveillance soutenue de l'identification et la résolution des problèmes du site de production ou de l'entreprise d'importation sur une base ponctuelle; précise un calendrier pour la mise en œuvre d'inspections (par ex., tous les 6 mois) ou travaille en collaboration avec les entreprises de production pour corriger les problèmes de non-conformité	
30. Indique l'exigence de l'échantillonnage en ce qui a trait à la surveillance commerciale (par ex., la description du nombre d'échantillons, le nombre, la fréquence, individuel vs. composite, à quelle étape du processus les échantillons sont prélevés et le pourcentage requis à titre de note de passage)	
Surveillance à l'importation (faite par le gouvernement)	Oui ou non
31. Offre le justificatif en matière de surveillance à l'importation aux ports d'entrées	
32. Décrit les protocoles et les mécanismes en matière de surveillance à l'importation	
33. S'il y a deux ou plusieurs organismes gouvernementaux qui prennent part à la surveillance à l'importation clarification des rôles et des responsabilités des différents organismes gouvernementaux en matière de surveillance à l'importation	
34. Indique l'exigence de l'échantillonnage en ce qui a trait à la surveillance à l'importation (par ex., la description du nombre d'échantillons, le nombre, la fréquence, individuel vs. composite, à quelle étape du processus les échantillons sont prélevés et le pourcentage requis à titre de note de passage)	
Exécution/Pénalités	Oui ou non
35. Indique les rôles et les responsabilités en matière d'exécution des mesures législatives	
36. Indique les mesures incitatives pour commencer l'enrichissement	
37. Indique les mesures incitatives pour continuer l'enrichissement, incluant les mesures pour garantir la conformité	
38. Indique les pénalités applicables pour imposer la conformité	
39. Les pénalités sont clairement définies (par ex., première pénalité=100\$, deuxième pénalité=300\$)	
40. Indique que l'exécution des mesures requiert d'inclure une rétroaction et du support pour améliorer le rendement et corriger la non-conformité	

Laboratoire	Oui ou non
41. Des références sont requises pour les déterminations analytiques des nutriments (par ex., la chromatographie liquide – la spectrométrie de masse pour l'acide folique, l'absorption atomique du fer et du zinc)	
42. Indique la confirmation que les résultats en laboratoire sont sujets à plusieurs sources de variation et ne donnent pas des preuves concluantes de la conformité ou de la non-conformité	
43. Met l'accent sur l'analyse quantitative des micronutriments « marqueurs » comme par exemple le fer	
Les rapports	Oui ou non
44. Indique comment les résultats de la surveillance gouvernementales ont été partagé avec les intervenants	

^a Tel qu'identifié dans la littérature et par les experts du contenu.